

Recueil de travaux pratiques

Rôle 7

Selon objectifs de formation

Assumer des responsabilités

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine assume la responsabilité de ses décisions et de ses actes dans le cadre de son rôle en tant que fournisseur de soins médicaux de base ainsi que dans ses tâches en tant que cadre, et y réfléchit.

La personne en formation documente 5 situations dans lesquelles elle a assumé sa responsabilité en tant que personne exerçant une profession médicale et/ou de cadre dirigeant (p. ex. conflit entre deux collaborateurs/collaboratrices, patient/e souffrant de dépendance, problème avec des clients/clientes ou avec le corps médical). Elle documente ses propres réactions et les décisions prises au moyen d'une auto-évaluation.

Critères d'évaluation

- 5 situations ont été documentées
- L'auto-évaluation est complète et correspond aux attentes du formateur / de la formatrice
- Les décisions sont argumentées et documentées

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points

Éthique

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine réfléchit aux bases éthiques de ses actes professionnels, sociaux et privés, et en tire des conclusions.

La personne en formation décrit un dilemme éthique en prenant en compte les principes fondamentaux de l'éthique à partir de 3 exemples différents tirés de l'officine ou de thèmes actuels en lien avec le système de santé. Elle réfléchit aux valeurs et aux normes en jeu.

Critères d'évaluation

- Un dilemme éthique tenant compte des principes éthiques fondamentaux a été décrit
- 3 situations ont été documentées
- Le rapport correspond aux attentes du formateur / de la formatrice

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points

Éthique

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine réfléchit aux bases éthiques de ses actes professionnels, sociaux et privés, et en tire des conclusions.

La personne en formation choisit et analyse 5 dilemmes éthiques rencontrés en officine résultant de la situation sanitaire extraordinaire ou de restrictions mises en place par les autorités. Elle réfléchit en termes de valeurs et de normes, et documente une solution réalisable en tenant compte des différents points de vue (concertation avec d'autres membres de l'équipe, avis de la clientèle, etc).

Critères d'évaluation

- Analyse et documentation de 5 situations en concertation avec l'équipe
- Réflexion personnelle sur les mesures réalisables et documentation de ces dernières
- Proposition de solutions correspondant aux attentes du formateur / de la formatrice

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points

Politique professionnelle et associations professionnelles

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine connaît et utilise les possibilités de formation des intérêts, de défense des intérêts et de mise en œuvre des intérêts dans le cadre réglementaire des associations professionnelles et de la politique professionnelle.

La personne en formation prend connaissance des arguments de l'association professionnelle concernant des thèmes actuels et rédige sa propre position à ce sujet. Elle organise une discussion sur l'un de ces thèmes avec son équipe. Un argumentaire est constitué.

Critères d'évaluation

- La position personnelle est présentée de façon cohérente
- L'argumentaire est complet et documenté
- Participation à une manifestation cantonale

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 2 jours / 100 points

Rôle du pharmacien en tant que fournisseur de prestations

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine assure l'approvisionnement en médicaments dans le cadre des conventions de prestations en vigueur et met en œuvre les prescriptions des conventions de prestations dans la pratique. Il / elle développe la pratique dans le cadre des marges de manœuvre existantes et s'engage pour le développement des conventions de prestations (p. ex. LAMal, autres assurances sociales, LPMéd, LPT_h, ordonnances y relatives).

La personne en formation analyse les opportunités et les limites des conventions de prestations en vigueur et nomme 5 exemples tirés du quotidien de l'officine. Elle réfléchit à des solutions ou des améliorations envisageables avec des propositions de mise en œuvre concrètes pour l'officine.

Critères d'évaluation

- 5 exemples sont documentés
- Une argumentation axée sur la recherche de solutions est documentée et correspond aux attentes du formateur / de la formatrice
- Les développements possibles sont documentés avec des propositions concrètes de mise en œuvre pour les officines

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points